



KPMG Audit
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Membre de Grant Thornton International
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
France

LATECOERE S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur
l'augmentation du capital avec suppression du droit
préférentiel de souscription*

Assemblée générale à caractère mixte du 22 mars 2022 - résolution n° 3
LATECOERE S.A.
135, rue de Périole - 31500 Toulouse



L'instinct de la croissance™

KPMG Audit
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Membre de Grant Thornton International
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
France

LATECOERE S.A.

Siège social : 135, rue de Périole - 31500 Toulouse

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale à caractère mixte du 22 mars 2022 - résolution n° 3

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à certains membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, pour un montant maximum de 2.500.000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Nous vous signalons que le rapport du Conseil d'administration ne comporte pas l'indication sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission prévue par les textes réglementaires.

Par ailleurs, en application de la loi, nous vous signalons que votre Société n'a pas prévu de résolution dans laquelle l'assemblée générale extraordinaire se prononcerait sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du code du travail tel qu'indiqué à l'article L225-129-6 du Code de commerce.

LATECOERE S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression
du droit préférentiel de souscription*
28 février 2022

Enfin, les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Labège, le 28 février 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Eric Junières
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 28 février 2022

Grant Thornton
Membre de Grant Thornton International



Pascal Leclerc
Associé